

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 07 MARS 2024**

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD
Absents : Mme LAUSSEL
Ont donné pouvoir : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX – MÉNARD
Secrétaire de séance : Mme CODATO

DÉLIBÉRATION N° 2024-02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 24-03 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le compte administratif d'assainissement 2023 qui s'établit suit :

Exploitation

| | |
|---------------------|--------------|
| Dépenses | 121 509,08 € |
| Recettes | 140 382,54 € |
| Excédent de clôture | 18 873,46 € |

Investissement

| | |
|---|--------------|
| Dépenses | 137 447,89 € |
| Recettes | 111 005,30 € |
| Restes à réaliser dépenses | 4 620,00 € |
| Restes à réaliser recettes | 20 044,38 € |
| Besoin de financement | 26 442,59 € |
| Excédent de financement des restes à réaliser | 15 424,38 € |
| Besoin total de financement | 11 018,21 € |

Monsieur MAZZINI dit que les recettes de fonctionnement ont diminué en raison de la baisse de consommation d'eau de la part des usagers. Le SYDEO a enregistré une baisse de 271 243 m3 sur l'ensemble de son territoire de gestion.

Les travaux en investissement ont concerné le cahier des charges du Schéma Directeur d'Assainissement, le réseau de la rue des ribes, le réseau pour la halle.

La subvention pour le SDA n'a pas été encaissée en totalité car tous les diagnostics n'ont pas été réalisés en raison des intempéries. Elle est versée sur 2024.

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

DÉLIBÉRATION N° 24-04- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | 13 220,15 | | | 64 221,62 | | 51 001,47 |
| Opérations de l'exercice | 108 288,93 | 140 382,54 | 137 447,89 | 46 783,68 | 245 736,82 | 187 166,22 |
| Totaux | 121 509,08 | 140 382,54 | 137 447,89 | 111 005,30 | 245 736,82 | 238 167,69 |
| Résultat de clôture | 0,00 | 18 873,46 | 26 442,59 | 0,00 | 7 569,13 | 0,00 |

Besoin de financement **26 442,59 €**

Excédent de financement **0,00 €**

Restes à réaliser **4 620,00** **20 044,38**

Besoin de financement des restes à réaliser **0,00**

Excédent de financement des restes à réaliser **15 424,38**

Besoin total de financement **11 018,21**

Il est proposé d'affecter au budget 2024, le résultat d'exploitation de l'exercice 2023, de la façon suivante :

- 1 - Au compte 1068 "solde d'exécution reporté" en investissement la somme de **11 018,21 €**
- 2 - Au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" la somme de **7 855,25 €**

Approuvé à l'unanimité.

Fin de la séance du CAA à 18h20

Le Maire,
Éric CUER

Le secrétaire de séance
Audrey CODATO

Arrêté le 09 avril 2024 à 18 H.